



Demande de report de congés payés

Par **lyloup**, le **03/04/2010** à **14:32**

Bonjour,

Je rencontre un petit problème avec mon employeur et mes congés payés.

J'ai été en maladie à partir du mois d'août 2009 suite à une grossesse difficile et depuis le mois de janvier je suis en maternité.

Mon employeur me demande de prendre mes congés payés restants à la suite de mon congé maternité qui se termine le 12 mai 2010.

J'ai en acquisition 8 jours cumulés pendant la période du 01/06/2007 au 31/05/2008 et 10 jours cumulés pendant la période du 01/06/08 au 31/05/2009.

N'ayant cumulé aucun congé pendant ma maladie, j'ai demandé à mon employeur le report de ces congés sur la période du 01/06/2010 au 31/05/2011.

Sa réponse est que je dois solder mes congés ou je les perds.

Ai-je un recours ? Car il n'est pas caché que mon employeur ne supporte pas les femmes qui font des enfants et je sens la répression par cette action.

D'autant qu'il sait très bien qu'il me faudra des congés pour correspondre avec la garde de l'enfant.

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **Cornil**, le **05/04/2010** à **23:50**

Bonsoir "lyloup"

Difficile de faire juger comme discrimination le refus d'un report de congés que l'employeur n'est nullement obligé d'accepter et qui doit demeurer exceptionnel. L'inverse (refus de te laisser prendre des congés) serait plus plausible en ce sens! Je ne vois pas de recours ayant

chance de succès.

Effectivement si l'employeur n'accepte pas les reports de congés, tu dois prendre ces congés issus des périodes antérieures à juin 2009 en mai 2010, sinon tu les perds.

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)